



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE d'USSAC

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Dont pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 21/04/2026

Date de publicité de la convocation :

21/04/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-035

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit avril, à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, Mme Corinne BOUSQUET, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, Mme Hélène STEPHANO, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, M. Pierre-Clément BRUNET, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : M. Francis TEYSSANDIER, M. Philippe BATISTA.

Procurations : M. Francis TEYSSANDIER en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Philippe BATISTA en faveur de Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL.

Mme Cindy REYNIER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**OBJET : révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération "construction d'un bâtiment associatif au parc des sports"**

*Madame Karine NICOLAU-OLIVER, arrivée en cours de séance, n'a participé ni au débat ni au vote de ce point de l'ordre du jour*

Par délibération du 08 avril 2025, le conseil municipal a approuvé la révision de l'AP/CP "construction d'un bâtiment associatif au parc des sports" selon les dispositions suivantes :

	AP	CP 2024	CP 2025
AP/CP initiaux	115 000,00 €	15 000,00 €	100 000,00 €
AP/CP révisés	246 000,00 €	778,00 €	245 222,00 €

## Compte tenu :

- du bilan des crédits de paiement réalisés au 31/12/2025, soit 10 898,79 € ;
- du montant des marchés restant engagés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (études et travaux), soit 240 024,21 TTC et du phasage de réalisation des travaux,
- des avenants en plus-value identifiés en phase travaux,
- du coût des branchements eau potable et assainissement collectif, soit 3 776,06 € TTC au total,

il est proposé au conseil municipal de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement affectés aux travaux de construction d'un bâtiment associatif au parc des sports, comme suit :

	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP/CP votés antérieurement y compris ajustement	246 000,00 €	778,00 €	245 222,00 €	
<b>AP/CP révisés</b>	275 000,00 €	778,00 €	10 122,00 €	264 100,00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal des 09 avril 2024 et 08 avril 2025 portant création puis révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération "construction d'un bâtiment associatif au parc des sports",

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement "construction d'un bâtiment associatif au parc des sports", tels que proposés ci-dessus.

VOTANTS : 26  
POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-035

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 30/04/2026



Pour extrait certifié conforme,  
le maire,

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération construction d'un bâtiment associatif au parc des sports

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/04/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/04/2026

---

**Numéro de l'acte :** MA-DEL-2026035 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 019-211927405-20260428-MA-DEL-2026035-DE

---

**Date de décision :** 28/04/2026

**Acte transmis par :** Christine BORDAS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

